

Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées

The role of the social and solidarity economy in local development: A comparative study of six cases

Amélie Artis, Danièle Demoustier et Emmanuelle Puissant

Numéro 314, octobre 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020962ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020962ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Artis, A., Demoustier, D. & Puissant, E. (2009). Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées. *Revue internationale de l'économie sociale*, (314), 18–31. <https://doi.org/10.7202/1020962ar>

Résumé de l'article

L'analyse de la place et du rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur quatre zones d'emploi de la région Rhône-Alpes et deux villes européennes (Berlin et Barcelone) montre la diversité des modèles de participation de l'ESS à la régulation territoriale, entendue comme la manière d'influencer le développement territorial par l'orientation des choix socio-économiques. Cette participation tient à la fois au poids et à l'influence des acteurs dans le cadre du passage d'une intégration sectorielle à une insertion plus transversale. Celle-ci renvoie aux nouvelles logiques du développement local qui insistent sur l'approche globale et transversale de la population comme du territoire, sur la valorisation des externalités positives et sur les synergies entre activités marchandes et non marchandes. Cette évolution nécessite néanmoins la médiation d'acteurs institutionnels susceptibles de faciliter le passage de l'intérêt collectif à l'intérêt général.

LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES TERRITOIRES : SIX ÉTUDES DE CAS COMPARÉES

par Amélie Artis, Danièle Demoustier et Emmanuelle Puissant*

*L'analyse de la place et du rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur quatre zones d'emploi de la région Rhône-Alpes et deux villes européennes (Berlin et Barcelone) montre la diversité des modèles de participation de l'ESS à la régulation territoriale, entendue comme la manière d'influencer le développement territorial par l'orientation des choix socio-économiques. Cette participation tient à la fois au poids et à l'influence des acteurs dans le cadre du passage d'une intégration sectorielle à une insertion plus transversale. Celle-ci renvoie aux nouvelles logiques du développement local qui insistent sur l'approche globale et transversale de la population comme du territoire, sur la valorisation des externalités positives et sur les synergies entre activités marchandes et non marchandes. Cette évolution nécessite néanmoins la médiation d'acteurs institutionnels susceptibles de faciliter le passage de l'intérêt collectif à l'intérêt général.***

* Eseac, IEP Grenoble. Mél. : Danièle.Demoustier@iep-grenoble.fr.

** Une première version de cet article a été présentée le 30 novembre 2008 à Nantes, dans le cadre d'un colloque intitulé « ESS : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales » (www.iemniae.univ-nantes.fr).

(1) Cette étude s'inspire des nouvelles théories économiques du développement local (économie des proximités, régulation territoriale, développées par Pecqueur, Colletis, Gilly, Lung, Zimmerman) et des analyses politiques sur la gouvernance territoriale, théories réunies dans l'analyse des « régimes territoriaux » (Itçaina, Palard, Segas).

(2) En témoigne l'investissement d'élus locaux dans ce champ : municipaux depuis 2001, régionaux depuis 2004.

P lusieurs analyses récentes du développement local⁽¹⁾ mettent l'accent sur l'insuffisance d'une approche des territoires en termes de dotation des facteurs et de croissance des activités engendrant de nouvelles ressources (les outputs) qui diffuseraient, par effets d'entraînement, la richesse sur le territoire. Comme quelques autres contributions récentes (Recma, 2005), le présent article cherche à dépasser une telle approche du territoire. D'une part, la ressource territoriale n'est plus considérée comme acquise *a priori*, mais comme devant être activée par la mobilisation d'acteurs. D'autre part, le développement local se définit davantage comme une mise en synergie d'activités diverses (marchandes, mais aussi non marchandes) que comme une simple juxtaposition d'initiatives productives. C'est la raison pour laquelle les nouvelles politiques de développement local mobilisent le capital social, encouragent les relations entre acteurs locaux et cherchent à coordonner une dynamique transversale pour activer un développement endogène et attirer des ressources externes. Dans ce cadre, le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS), en tant qu'ensemble « solidarisé » (Vienney, 1994), peut être reconnu⁽²⁾ dans sa capacité à combiner le travail rémunéré et le travail non rémunéré, les ressources marchandes et non marchandes, les activités économiques et sociales, et à interconnecter des réseaux très divers, afin de valoriser l'ensemble

du potentiel local, de corriger les déséquilibres locaux en internalisant des externalités négatives et de promouvoir ainsi un développement plus solidaire.

Dans cette optique, notre contribution exposera chacun des quatre modèles de développement de l'ESS repérés, en mettant à chaque fois en évidence les territoires caractéristiques de ces modèles.

Typologie des territoires en fonction du mode de régulation dans lequel s'insère et auquel participe l'ESS

(3) Les territoires étudiés sont les zones d'emploi de Grenoble (8223), Drôme-Ardèche centre (8225), Crest-Die (8224) et vallée de l'Arve (8207), selon la définition des zones d'emploi de l'Insee.

(4) Ces résultats sont issus du rapport « Economie sociale et solidaire et régulations territoriales » pour la Diiesses, 2008.

L'étude de la place et du rôle de l'ESS sur six territoires très différents (deux vallées rurales, deux zones urbaines françaises et deux villes étrangères)⁽³⁾ montre qu'elle s'inscrit spécifiquement dans les modes de régulation territoriale : gardant des traces de l'héritage historique, culturel et socio-économique (c'est la « matrice territoriale »), d'un poids et d'une influence très variables selon les configurations, elle s'inscrit dans la régulation locale en fonction de son propre rapport à l'activité et à sa capacité à passer d'une logique sectorielle à une logique transversale⁽⁴⁾.

Dans la vallée de l'Arve, l'ESS est faible (7 % des emplois salariés) [Insee, 2002] et relativement polarisée entre, d'une part, la haute montagne, propice au sport et au tourisme, et, d'autre part, une vallée industrielle de PME familiales dans le décolletage. A Valence comme à Barcelone, l'ESS est relativement présente (13 % des emplois salariés) du fait d'une implantation affirmée dans certains domaines, tels que la mutualité de santé et de crédit à Valence, les coopératives de travail et de consommation à Barcelone. A Grenoble, l'ESS, qui se situe dans la moyenne régionale (9,5 % des emplois salariés), est plus diversifiée ; elle épouse plus rapidement les évolutions et les innovations sociales, parallèlement aux innovations des PME de haute technologie. A Berlin, ville en forte mutation depuis la chute du Mur, l'ESS est récente : constituée à partir des structures communautaires et alternatives de quartier, elle se positionne directement sur le champ de la solidarité et de l'emploi. Enfin, dans la vallée de la Drôme, l'ESS est relativement forte (17 % des salariés), en partie par défaut, du fait de l'importance du travail indépendant agricole et du retrait des PME. Elle est alimentée par la rencontre entre les besoins d'une population locale vieillissante, les ressources des retraités semi-résidents et la mobilisation de néo-ruraux à la recherche d'une qualité de vie et non d'un taux de croissance maximum.

Au-delà de la diversité des situations, ces exemples montrent le changement de modèle socio-économique d'une logique d'implantation des activités (d'origine interne ou externe) qui alimente le poids sectoriel de chaque organisation à une dynamique de mise en synergie, voire de solidarisation des acteurs qui valorise l'ESS comme acteur collectif du territoire. Ce changement s'opère par la transformation du rapport à l'activité, à l'emploi et au financement, par la mutation même des organisations, par leur mode

● Méthodologie

D'un point de vue de méthode, notre travail s'appuie sur l'analyse quantitative des statistiques de l'Insee sur l'ESS (2002) et une analyse qualitative basée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 58 organisations locales. Croisant statut et secteur d'activité, par zone d'emploi, les statistiques de l'Insee permettent une analyse comparative avec les autres formes d'entreprises et une analyse longitudinale.

Nous avons retenu le niveau des zones d'emploi, définies comme le territoire liant les lieux de domicile et de travail, ce qui permet de relier les associations (plutôt situées sur les lieux de domicile) avec les mutuelles et les coopératives (plutôt situées sur les lieux de travail). Cependant, en milieu rural, les identités locales sont souvent plus étroites, comme l'attestent les différences importantes d'identité sur les territoires de Crest et Die, malgré leur regroupement au sein d'une même zone d'emploi.

Dans l'impossibilité d'établir un échantillon représentatif, faute d'une vision globale de la réalité de chaque zone, l'analyse qualitative a cherché à couvrir à la fois les secteurs les plus traditionnels (action sociale, santé, mutualité, coopération) et plus récents (culture, insertion, logement, environnement), au risque de surévaluer ou de sous-évaluer certaines caractéristiques et évolutions locales.

Un séminaire de confrontation a essayé de corriger ces biais. Toutefois, ce travail montre la nécessité de constituer des recensements relativement exhaustifs des structures d'ESS, au-delà de la mesure de son poids global, afin de dépasser les études monographiques et de pouvoir établir de réels « profils » de l'ESS territoriale.

Enfin, l'analyse des différents modèles d'inscription de l'ESS dans la régulation territoriale nous a conduits à mettre en évidence la cohérence entre certaines logiques d'activité, les modalités de gestion du travail, des financements et d'organisation structurelle les renforçant, et leur inscription dans des rapports institutionnels constituant le mode de régulation dominant.

d'inscription dans le territoire et par l'action de médiateurs institutionnels qui soutiennent le passage de l'intérêt collectif, autour de l'activité ou du public, à l'intérêt général du territoire, donc de la logique sectorielle à la logique transversale.

Quatre modèles d'inscription de l'ESS dans la régulation territoriale ressortent de cette étude : « modèles types », ils représentent quatre modalités de gestion de l'activité, de l'emploi et des financements, qui caractérisent certaines activités et certains modes d'organisation plus que d'autres et s'inscrivent dans des relations institutionnelles qui imposent telle ou telle modalité d'évaluation (Artis, Demoustier, Hofmann, Puissant, 2008). Ainsi :

- La dynamique sectorielle polarisée sur une activité spécialisée renforcée par un processus d'« agglomération » est caractéristique d'une logique de « ressource » au service du territoire. Elle s'inscrit dans une régulation administrative et concurrentielle qui réduit l'évaluation aux résultats quantitatifs.

- La dynamique intersectorielle autour d'un « public cible » est basée sur la diversification de l'activité par un processus d'enrichissement ou de juxtaposition d'activités. Elle cherche à satisfaire des besoins collectifs, des particuliers, des entreprises ou de la collectivité. Elle s'inscrit dans une régulation plutôt professionnelle, par une injonction contradictoire entre réglementation, concurrence et coopération.
- La dynamique partenariale est souvent une réponse à cette injonction, dans son versant coopératif et plus politique. Elle suppose une approche globale d'un public ou d'une thématique. Elle génère une mise en commun de moyens, appuyée par un accompagnement institutionnel partiel qui suscite une évaluation des processus.
- La dynamique transversale renvoie à une approche globale du territoire, dans la diversité de ses composantes. Elle reprend certaines caractéristiques de la dynamique « affinitaire », qui valorise également les apprentissages et le patrimoine collectifs. Une médiation institutionnelle active permet le dépassement des freins sectoriels et communautaires pour construire une approche plus globale des représentations et des modes d'action et solidariser ainsi les populations et les organisations du territoire, solidarité évaluée par l'étude des externalités et de l'impact indirect sur la dynamique d'ensemble.

● Une ESS sectorisée dans un développement local segmenté

La dynamique sectorielle des organisations d'ESS (OESS), encore à l'œuvre aujourd'hui, est héritée du modèle industrialiste du ^{xx}^e siècle, encourageant la spécialisation au détriment des structures généralistes, ainsi que l'intégration et la concentration verticales (de l'unité locale à la fédération ou à l'association nationale). Dans le contexte actuel de concurrence exacerbée et de restriction des budgets publics, certaines OESS prolongent le mouvement de spécialisation-standardisation par un accroissement de la concentration et une extension du champ géographique des activités. Cette dynamique sectorielle est renforcée par un processus d'agglomération qui tend à « déterritorialiser » ces organisations.

Une logique de spécialisation des activités

L'ESS dite traditionnelle, constituée de mutuelles, de coopératives et d'établissements sanitaires, sociaux et éducatifs, s'inscrit largement dans ce modèle sectoriel. Par exemple, en complément de l'offre hospitalière publique, la Fondation des villages de santé hospitalière d'altitude de la vallée de l'Arve, la Fondation métallurgique et le groupement mutualiste hospitalier en Isère se structurent autour de certaines spécialités médicales, dans le cadre d'une politique de rationalisation des soins. Dans l'économie concurrentielle, certaines coopératives anciennes, fondées sur des besoins professionnels et locaux spécifiques, développent leur activité sur des relations plus anonymes et distantes. Les banques coopératives conservent une certaine forme de spécialisation liée à leur histoire et à celle du territoire : par exemple,

les caisses locales de Crédit agricole et le monde rural à Crest ou les Banques populaires des Alpes et les entreprises de décolletage dans la vallée de l'Arve. Néanmoins, elles élargissent fortement leur clientèle, créent des produits bancaires normalisés et se font de plus en plus concurrence. Les Scop se positionnent essentiellement sur des logiques professionnelles qui correspondent à la spécialisation du territoire. Dans la vallée de l'Arve, par exemple, la Scop Comehor participe à l'industrie du décolletage depuis 1957 ; à Grenoble, les Scop d'informatique et de logiciels libres se sont développées, respectivement dans les années 70 et 90.

Du fait de cette spécialisation des activités, on assiste à une technicisation croissante qui se manifeste dans la gestion des activités et la professionnalisation de l'emploi. Dans ce modèle, l'emploi a été traditionnellement consolidé dans le cadre de grands établissements et entreprises. Il s'agit alors d'emplois professionnalisés, technicisés, sur la base d'une division du travail et de la qualification des métiers reconnus dans des conventions collectives de branche. Sur les quatre territoires, l'ESS est plus fortement employeuse d'emplois qualifiés de professions intermédiaires que le reste de l'économie locale.

La logique sectorielle définit des stratégies de croissance de l'activité selon des critères de prix et de quantité. Pour atteindre des seuils d'efficacité et assurer l'accès de leurs produits et services à tous, les OESS doivent accroître leur volume d'activité et leur zone d'influence. En ce sens, les OESS se regroupent, fusionnent une partie de leurs activités et induisent des effets d'agglomération.

Une logique d'agglomération des organisations

La logique de spécialisation des organisations autour d'une activité engendre une concurrence entre les structures d'un même secteur d'activité et rend nécessaire la concentration des organisations. Les concentrations s'effectuent dans le cadre d'une régulation administrative (l'imposition de normes de qualité) et concurrentielle (rapport quantité-prix) qui favorise des économies d'échelle et élargit les zones d'influence des OESS. C'est le cas pour les mutuelles de prévoyance locales qui ont mis en œuvre des stratégies de fusion et de regroupement sur une base géographique interdépartementale (regroupement des mutuelles de la Drôme et de l'Ardèche, regroupement des mutuelles de l'Isère, du Rhône et des deux Savoies). La concentration du secteur bancaire est à son tour marquée par le regroupement de caisses régionales⁽⁵⁾ ou la fusion entre des banques fédérales⁽⁶⁾.

Les ensembliers d'insertion constituent un regroupement de structures qui mutualisent leurs conseils d'administration, leurs locaux, etc. Tel est le cas de la Sdava, sur la zone d'emploi Drôme-Ardèche centre, d'Ulisse, sur la zone de Grenoble, ou d'Union Faucigny Emploi, dans la vallée de l'Arve. On observe, au sein de ces ensembliers, une concentration des activités tendant à homogénéiser l'offre d'insertion sur chaque territoire.

Cette dynamique de spécialisation-concentration conduit les OESS à amoindrir leur rapport au territoire, en détendant les liens de sociétariat et en élargissant leur territoire d'influence.

(5) En mai 2007, fusion entre la Caisse d'épargne des Alpes et la Caisse d'épargne Rhône-Alpes Lyon, donnant naissance à la Caisse d'épargne Rhône-Alpes.

(6) En 2001, fusion de la Banque populaire savoissienne et de la Banque populaire des Alpes du Sud, donnant naissance à la Banque populaire des Alpes ; en 2006, fusion entre le Crédit mutuel Dauphiné Vivarais, le Crédit mutuel Méditerranée et le Crédit mutuel Bretagne.

Un développement économique local segmenté

La logique sectorielle alimente un mode de développement segmenté et cloisonné qui limite l'émergence d'une réflexion sur le rapport au territoire. La zone d'emploi Drôme-Ardèche centre nous paraît caractéristique de ce développement par poches segmentées.

Sur cette zone d'emploi, les banques coopératives représentent 75,5 % de l'offre bancaire locale en nombre d'implantations, mais elles ne se positionnent pas délibérément comme des structures de financement du développement local. De son côté, l'insertion s'oriente vers la sous-traitance pour les entreprises du territoire, sans lien avec les autres acteurs d'ESS : pour affirmer son image de « vraie entreprise », la Sdava tente de se démarquer des autres structures d'insertion, en interrompant le travail en réseau avec les autres structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire⁽⁷⁾. Sur ce territoire, la médiation institutionnelle est quasiment absente, comme l'atteste l'échec du comité de bassin d'emploi Drôme-Ardèche centre à se positionner comme animateur du territoire du Grand Valentinois.

A Barcelone, les coopératives, nombreuses dans la production et la consommation, restent structurées par activités et statuts. Les associations et les fondations, dont l'action économique est plus récente, commencent à peine à s'organiser de façon sectorielle spécifique. La municipalité les invite en effet à participer à des conseils avec tous les acteurs de leur champ. L'action sociale (à travers la Taula⁽⁸⁾, constituée en 2003) et l'insertion (dans l'association intersectorielle des recycleries et entreprises d'insertion) sont les premiers domaines à se structurer pour se faire reconnaître dans leurs spécificités. En revanche, aucune structuration horizontale n'est envisagée au niveau de la Communauté catalane, alors qu'il en existe dans d'autres communautés régionales.

Dans la logique de spécialisation-concentration, c'est le poids des OESS qui est valorisé : leur rôle essentiel est d'activer et d'élargir les ressources sur le territoire, afin d'accroître son attractivité. L'ESS s'inscrit dans le modèle ancien de développement local, basé sur la matrice industrielle. Les modes d'évaluation sont alors quantitatifs et normés, notamment par des modalités de certification.

Une telle logique de spécialisation-concentration ouvre la voie au « retournement » des organisations (Vienney, 1980) : la dynamique de l'activité prend le pas sur la satisfaction des besoins, la gestion de l'entreprise domine la mobilisation de l'association, la concurrence se substitue à l'autonomie, au risque de fragiliser les structures à moyen terme, par la perte de leurs spécificités, de leur ancrage territorial et donc de leur sociétariat.

(7) Selon une responsable de la Sdava, le fait de s'inscrire dans des projets ou des partenariats avec les autres SIAE du territoire présente la structure comme une entreprise d'insertion, et non comme une « vraie entreprise ». C'est la raison pour laquelle la Sdava s'est retirée des projets d'insertion du territoire, pour renforcer les liens avec les autres entreprises du territoire avec lesquelles elle travaille (entreprises de bâtiment, de nettoyage, entreprises de travail temporaire, etc.).
(8) www.taulasocial.org. (NDLR.)

Une ESS interconnectée accompagnant un développement économique spécialisé

Des OESS cherchent à élargir et à diversifier leur offre de services, sur la base d'une multi-activité. Elles enrichissent leurs activités pour prendre

en compte soit différents besoins, soit différents publics, ou elles diversifient leurs liens avec des structures voisines. Le territoire s'enrichit de la complémentarité des acteurs locaux pour approfondir son mode de développement économique ou social.

Une diversification des activités

Dans l'action sociale, la prise en charge globale des publics peut conduire des associations gestionnaires d'établissements à opter pour une logique de services plus diversifiés, en interne comme en externe. C'est le cas pour le Codase, à Grenoble, qui a élargi son rôle éducatif par la prise en compte des problématiques de logement et d'emploi pour les jeunes ou le développement de l'intégration en milieu ordinaire pour le secteur du handicap.

Plusieurs organisations des secteurs sportif et touristique développent également des pratiques intersectorielles. Dans la vallée de l'Arve, l'auberge de jeunesse de Chamonix essaie de lutter contre la banalisation des activités de tourisme en proposant des activités nouvelles : des activités sportives sécurisées et respectueuses de l'environnement et des savoir-faire locaux, mais aussi des activités visant à la découverte et à la promotion des ressources locales, des modes d'hébergement avec des lieux de vie collectifs.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique travaille continuellement avec d'autres secteurs : l'insertion et la culture (Les Ateliers Marianne, à Grenoble), l'insertion et l'environnement (Le Champ des cimes, dans la vallée de l'Arve) ou l'insertion et les services aux personnes (Adams, à Grenoble). Pour maintenir une offre de services bancaires de proximité dans les zones rurales où la fréquentation est fortement saisonnière, le Crédit agricole associe des commerçants locaux à la création de « points verts », qui assure un service bancaire de proximité dans un commerce multiservices.

Ces différents exemples attestent de la diversification des services ou des produits offerts que favorise l'intersectorialité. La diversification peut être internalisée, sur la base d'une juxtaposition d'activités, ou externalisée, sur la base d'un travail commun avec d'autres structures.

L'organisation intersectorielle de l'ESS

L'intersectorialité interne s'effectue selon une logique de regroupement, sur la base d'une mise en commun d'activités distinctes. Parallèlement à la stratégie de fusion des mutuelles de prévoyance, les unions mutualistes départementales s'investissent dans des projets intersectoriaux, pour renforcer leur rôle dans l'action sociale locale. Par exemple, la Mutualité française de l'Isère projette de créer un groupement social et médico-social afin de lier l'insertion avec le secteur des maisons de retraite.

L'intersectorialité externe implique le passage aux services dans une relation d'alliance plutôt que de sous-traitance. Par exemple, l'Adapei de la Drôme s'allie à des structures d'insertion pour encourager l'intégration des personnes handicapées. Dans la vallée de l'Arve, les OEES sont conduites à multiplier les relations externes pour couvrir plusieurs problématiques

simultanément. C'est ainsi que le chantier d'insertion Alvéole est en lien continu avec les structures spécialisées autour du logement pour lutter contre l'isolement des personnes en insertion ; l'auberge de jeunesse de Chamonix, qui au départ était spécialisée dans l'accueil de touristes, a dédié des logements aux travailleurs saisonniers.

De plus, une même organisation peut être le lieu d'un regroupement d'emplois autour d'une pluriactivité, comme l'attestent les coopératives d'activité et d'emploi qui regroupent de plusieurs entrepreneurs-salariés sur la base d'une mutualisation des tâches administratives, des locaux et de l'accompagnement.

Un mode de développement intersectoriel

Le territoire qui correspond le mieux à ce mode de développement intersectoriel est la vallée de l'Arve. L'intersectorialité y est répandue, dans un souci de participer au développement économique du territoire, en orientant le capital social et financier vers les acteurs économiques du territoire, sur la base d'une dissociation entre activités sociales, financières et économiques. L'ESS intervenant dans l'insertion, le logement et le crédit est en relation avec les entreprises du décolletage de la vallée, moteurs du développement économique. Sur ce territoire, les médiations institutionnelles existent, mais restent spécifiques : c'est le cas de la commission locale d'insertion. En revanche, des partenariats plus globaux ont du mal à se mettre en place et les initiatives privées, qui font émerger des pratiques intersectorielles, ne sont que partiellement relayées par des instances publiques. Elles sont favorisées par une régulation professionnelle, au sens d'une construction de relations à partir d'une vision de filières (décolletage, tourisme). Dans ce modèle, l'évaluation s'effectue en termes de parcours, insistant sur les processus autant que sur les résultats. Mais il s'agit de parcours cloisonnés en fonction des publics, qui ne permettent donc pas systématiquement le dépassement d'une juxtaposition vers une réelle intégration territoriale.

Une ESS partenariale réactive aux mutations du développement local

L'intégration dans une approche globale d'activités auparavant distinctes conduit des OESS à mettre en place une logique de structuration partenariale. Cette logique implique la construction d'une relation nouvelle, qui se concrétise dans la mutualisation de ressources financières, humaines ou matérielles. Elle s'accompagne d'un élargissement du cercle des parties prenantes par l'introduction de partenaires extérieurs publics ou privés incitant un accompagnement institutionnel partiel.

Une approche globale par publics ou par thématiques

La logique partenariale se traduit par une approche globale de l'activité soit par publics (les SDF, les mal-logés), soit par thématiques (la consommation

équitable, l'environnement, la création d'activité). A Grenoble, des associations caritatives, de cadre de vie et d'action sociale se sont regroupées autour de plusieurs activités afin de répondre aux problématiques de logement dans leur globalité. La thématique de la consommation équitable regroupe des associations de commerce équitable, des associations d'action sociale et des producteurs agricoles biologiques et locaux dans la gestion d'une épicerie éthique, sociale et solidaire comme Soligren. Le soutien à la création d'activité associe un accompagnement financier et social à destination des porteurs de projets individuels ou collectifs, grâce à des plateformes qui offrent un financement mutualisé entre des acteurs locaux (banques, associations d'accompagnement et collectivités territoriales). La logique partenariale combine des problématiques globales et des problématiques de proximité, elle s'articule autour d'activités récentes (le logement, la consommation équitable, l'accompagnement socio-financier) pour des catégories sociales émergentes (les « mal-logés », les « porteurs de projet ») non couvertes par les dispositifs classiques des politiques publiques. L'activité se déplace d'une logique de secteur à celle de réseau, d'une gestion concurrentielle à une gestion collective (de l'activité comme de la main-d'œuvre) et du cloisonnement de l'épargne à sa mutualisation.

La formalisation des partenariats dans des structures mutualisées

Ce type de pratiques partenariales s'organise dans la durée autour de la création d'un outil de mutualisation qui peut se constituer sous plusieurs formes : le réseau, la plateforme d'activité ou de services, le groupement, l'union d'économie sociale ou la société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Le réseau organise le partage d'information et la connaissance mutuelle des organisations membres en vue de faciliter la coopération. Il peut être structuré (réseau pour le soutien des personnes SDF à Grenoble) ou moins formel (réseau de soutien aux personnes sans papiers).

La plateforme de services ou de financement facilite la coordination d'une fonction (accueil téléphonique, communication, accompagnement) par plusieurs partenaires, soit au sein d'une organisation existante, soit en créant une nouvelle organisation (plateforme Vivial, plateforme de financement MCAE⁽⁹⁾).

Le groupement d'employeurs entérine une gestion partagée des emplois par la création d'une entité juridique distincte des partenaires, qui complète et coordonne des temps de travail et de la formation (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification [GEIQ] Propreté de Grenoble). La logique partenariale est ici importante et se manifeste dans la responsabilité solidaire en cas de difficultés (financières, judiciaires) du groupement.

L'union d'économie sociale permet aux associations, aux coopératives et aux mutuelles de monter des projets communs fortement capitalistiques ; elles sont principalement mobilisées dans le secteur du logement (les Services pour l'habitat à Grenoble, Habitat et Humanisme à Valence) et du tourisme social (L'Epervière à Valence).

(9) Métro Création d'activités économiques, membre du réseau France active.

La Scic associe l'ensemble des parties prenantes (salariés, usagers, bénévoles, collectivités territoriales) à une activité économique. Par exemple, la Scic Soligren est composée de quatre collèges (associations, salariés, collectivités territoriales et consommateurs) qui participent à la gestion d'un lieu de vente et d'information commun ; un multisociétariat apparaît être une condition nécessaire, mais non suffisante à la démarche coopérative.

Un développement réactif aux transformations des besoins socio-économiques du territoire

Des acteurs comme les collectivités locales ou les associations entre privé et public suscitent (*via* des commandes, des appels d'offres, des dispositifs publics) ou accompagnent le travail partenarial. Ils en favorisent ainsi la structuration. En créant des espaces collectifs et en mobilisant les acteurs sur des problématiques socio-économiques partagées, ces partenariats permettent de dépasser l'intérêt individuel de chaque structure pour élaborer un intérêt plus collectif.

A Grenoble, zone caractérisée par une rapide transition d'un modèle de grande industrie à celui de PME de haute technologie, la rencontre des acteurs du territoire a facilité l'émergence de nombreux collectifs proposant des innovations socio-économiques et impulsant une dynamique adaptative aux besoins socio-économiques du territoire. Mais ce processus partenarial n'a pas atteint une dimension territoriale transversale. Malgré les expériences de mutualisation, il existe encore des cloisonnements entre les différents collectifs, non résolus par l'intervention de collectivités territoriales, qui effectuent une médiation partielle en fonction de leurs compétences. Par exemple, le comité de pilotage de la Métro⁽¹⁰⁾ exclut l'action sociale, domaine réservé du conseil général, tandis que le groupe de travail de la ville de Grenoble privilégie les groupes innovants dans la consommation citoyenne et la culture au détriment d'acteurs plus « économiques », moins engagés politiquement.

La régulation territoriale peut être qualifiée de politico-coopérative dans le sens où elle est suscitée par les pouvoirs publics locaux et relayée par des collectifs d'organisations locales. Néanmoins, la médiation institutionnelle est éclatée entre plusieurs acteurs publics, qui ont des représentations différentes du rôle de l'ESS sur le territoire, soit autour des initiatives sociales et citoyennes, soit vers la solidarité des acteurs économiques.

L'évaluation se base sur le processus de réponses collectives et sur le montage d'activités par des partenariats, au risque que les coopérations restent ponctuelles et limitées⁽¹¹⁾. De façon balbutiante néanmoins, se construisent les prémices d'une expression collective de l'ESS sur le développement local.

(10) La Métro est le nom donné à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, qui associe vingt-six communes.

(11) Ainsi, le site interactif www.alpesolidaires.org n'a pas réussi à mobiliser suffisamment les acteurs locaux de l'ESS. La Métro et la région sont passées d'un financement de l'expérimentation sur des lignes budgétaires « ESS » à un financement de la pérennisation sur des lignes budgétaires « politique de la ville ».

Une ESS militante à la recherche d'un mode de développement transversal

La logique de structuration transversale nécessite une reconnaissance de l'identité du territoire comme vecteur de cohérence de l'action. Il s'agit

de dépasser les freins sectoriels et communautaires pour faire émerger une approche d'intérêt général à partir d'intérêts collectifs. Au-delà des références aux publics ou aux activités, l'action concertée est orientée vers l'approche du territoire.

La solidarisation des activités et des populations

La prise en charge des besoins des populations sur un territoire précis implique une gestion transversale des ressources. Par exemple, l'association Aider a participé à la création d'un GEIQ dans les Baronnie, elle travaille sur une expérimentation de logement temporaire et partagé entre des personnes âgées seules et des nouveaux résidents, elle assure la gestion d'une plateforme d'information sur les questions de logement dans le département. De même, la compagnie Transe Express développe des projets artistiques de renommée internationale et anime un lieu dans le val de Drôme, la *Gare aux coulisses*, avec les acteurs locaux et des artistes non résidents. Ces structures favorisent à la fois la solidarisation des publics (entre résidents permanents et résidents non permanents, entre personnes âgées et nouveaux arrivants) et la solidarisation des activités (combinaison culture-agriculture) et des modes de financements (locaux et internationaux).

Le territoire influe sur la gestion de l'emploi par la création de nouvelles combinaisons qui croisent travail indépendant et salariat. On voit ainsi apparaître de nouvelles configurations du travail (travail indépendant-salariat, travail intermittent-salariat, professionnels-militants), qui interrogent la fonction employeur des OESS sur les territoires, pour compléter les réglementations du travail existantes, globales et sectorielles (conventions collectives, accords de branche), et faire reconnaître la spécificité du travail dans l'ESS.

L'analyse des activités des OESS à Berlin présente de fortes similitudes avec celles de la vallée de la Drôme : reconnaissance d'une identité locale forte, importance du levier culturel dans la structuration des activités, solidarisation entre professions intermédiaires et travailleurs précaires des quartiers populaires, accompagnement de la transversalité en milieu urbain et rural (services et insertion).

Des organisations intermédiaires pour le développement local

Cette transversalité nécessite l'intervention d'organisations intermédiaires pour construire une réponse locale, conserver les ressources et les activités économiques existantes et activer les ressources potentielles (arrivée de nouvelles populations).

Le rôle d'animateur socioculturel de l'Espace social et culturel de Die et du Diois a évolué vers celui d'animateur socio-économique : soutien aux initiatives locales, accompagnement des projets locaux et du développement du territoire, médiation entre les élus et les habitants, services de mutualisation pour les associations locales. Sur le territoire de Crest, l'association Aider est fortement implantée, elle associe des organisations qui ont

des méthodes de travail proches, elle favorise la rencontre entre les besoins du territoire et les dispositifs publics. Ces organisations ont toutes un rôle d'animation territoriale, elles participent à l'activation et à la valorisation des ressources territoriales et aux réflexions sur la nature du développement local, en fonction de ses caractéristiques socio-économiques et sociopolitiques, lui permettant de mettre en action une logique de transversalité. L'ESS dans sa dimension transversale n'est plus uniquement localisée sur un territoire, mais réellement territorialisée.

Un mode de développement multidimensionnel

La logique transversale a tendance à consolider une identité territoriale forte qui ancre les OESS, même lorsqu'elles s'alimentent de ressources extérieures (solde migratoire, financements internationaux). En raison de sa configuration géographique et de ses caractéristiques socio-économiques, le territoire de la vallée de la Drôme a peu de ressources propres (peu d'industrie, peu de ressources naturelles, population locale vieillissante), mais conserve une image dynamique qui attire de nouvelles populations, soit néo-rurales (jeunes, familles), soit semi-résidentes (retraités). Les OESS de grande ampleur (établissements d'action sociale, établissements mutualistes de santé, Crédit agricole) y sont bien implantées pour des raisons historiques, mais elles ne sont guère associées aux initiatives transversales. Face aux risques de déclin du territoire, les acteurs locaux sont incités à travailler ensemble pour construire un nouveau mode de développement autour de la qualité de la vie en mobilisant les ressources existantes, en sommeil et extérieures.

La logique transversale encourage les nouvelles organisations à se structurer en fonction du territoire et à mobiliser les ressources disponibles, non seulement par des pratiques de mutualisation, mais aussi par la construction d'un modèle commun de l'ESS, au risque d'exclure du modèle les OESS plus anciennes, qui gardent un rapport sectoriel au territoire. La communauté de communes du val de Drôme anime et soutient cette approche transversale.

A Berlin également, où un fort renouveau militant s'exprime depuis les années 90, le mouvement alternatif à l'origine de coopératives communautaires de quartier s'allie avec différents mouvements associatifs et coopératifs. Des négociations sont amorcées avec le Sénat pour promouvoir un développement solidaire à partir de l'ESS.

Sur ces deux territoires, il s'agit d'une régulation militante qui propose des solutions économiques et politiques concertées. Des médiations actives sont nécessaires pour dépasser les risques soit de dualisation entre anciennes et nouvelles organisations, soit de repli communautaire, voire de marginalisation, autour de valeurs et de groupes militants.

Dans ce développement multidimensionnel (économique, culturel, social et politique) qui privilégie la qualité de la vie professionnelle et quotidienne à la logique de croissance, l'évaluation s'opère en termes d'impact et d'utilité sociale.

Conclusion

(12) *Manifeste des régions pour une économie sociale et solidaire, pour une économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement*, ARF, 18 février 2008.

L'ESS est de plus en plus reconnue comme acteur collectif du développement local. Les chambres régionales de l'économie sociale (et solidaire) sont aujourd'hui considérées comme des partenaires des conseils régionaux pour promouvoir une économie territorialisée⁽¹²⁾. Au niveau infrarégional que sont les zones d'emploi, cette reconnaissance est inégale et partielle, car les représentations sont multiples et engendrent une appréhension plus ou moins cloisonnée de l'ESS, dissociant acteurs économiques (vus comme ressources) et acteurs sociaux (facteurs de cohésion), fonction socio-économique (solidarisation des acteurs d'un territoire) et fonction socio-politique, alimentant l'innovation sociale et la citoyenneté démocratique. Chacune des zones d'emploi étudiées peut être caractérisée par une des dynamiques d'insertion territoriale de l'ESS : Valence et Barcelone, par la dynamique sectorielle qui accroît les ressources du territoire ; la vallée de l'Arve, par la dynamique intersectorielle qui accompagne la croissance économique ; Grenoble, par la dynamique partenariale qui permet l'adaptation aux mutations technologiques ; la vallée de la Drôme et Berlin, par la dynamique transversale qui participe à la recherche d'un nouveau mode de développement.

Néanmoins, on ne peut pas en déduire un processus linéaire d'inscription de l'ESS dans la régulation territoriale : elle est traversée par des tensions parfois contradictoires (tension entre concurrence et coopération dans les services aux personnes, entre proximité et concentration dans l'action sociale) ; les évolutions sont inachevées (quel est le niveau territorial pertinent pour le parcours de soins mutualiste ?) ; et son avenir est lié aux incertitudes du développement local (quelle incidence de l'introduction des fonds de pension dans le capital des entreprises de décolletage ?).

L'affirmation de l'ESS comme acteur collectif du territoire, et non comme somme d'acteurs segmentés, passe par des médiations institutionnelles transversales : les médiations spécifiques et partielles renforcent le cloisonnement des organisations, qui se positionnent alors en situation de dépendance ou de sous-traitance par rapport à leurs interlocuteurs publics. Paradoxalement, la réelle autonomisation de leur capacité d'expression collective sur le mode de développement local nécessite une intermédiation entre l'intérêt collectif défendu par chaque organisation et l'intérêt général que peut promouvoir l'ESS dans son ensemble. ●

Bibliographie

Artis A., Demoustier D., Hofmann B., Puissant E., 2007-2008, « Economie sociale et solidaire et régulations territoriales », Eseac, rapport pour la Diieses.

Bellet M., Colletis G., Lung Y. (édit.), 1993, « Economie de proximités », numéro spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3.

Demoustier D., 2001, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Syros, La Découverte, 206 p.

Demoustier D., 2007, « Economie sociale et solidaire et développement local », in *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte, 2007, p. 115-132.

Demoustier D., Haller A., Leroy B., Mouffok L., Rouyard A., 2005-2006, « L'économie sociale et solidaire dans les mutations socio-économiques urbaines », Eseac, rapport pour la Diieses.

Dupuy C., Burmeister A., 2003, *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, Paris, « Les études de la Documentation française », 134 p.

Gilly J. P., Torre A. (dir.), 2003, *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 301 p.

Itçaina X., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, PU Rennes, 2007, 329 p.

Pecqueur B., Gumuchian H. (dir.), 2005, *La ressource territoriale*, L'Harmattan, 252 p.

Pecqueur B., Zimmermann J. B. (dir.), 2004, *Economies de proximités*, Paris, Lavoisier, Hermès Sciences, 264 p.

Pecqueur B., 2000, *Le développement local : pour une économie des territoires*, 2^e éd., Paris, Syros, 132 p.

Rallet A., Torre A., 2004, « Proximité et localisation », *Economie rurale*, n° 280, mars-avril, p. 25-41.

Recma (2005), « Economie sociale et territoires », numéro spécial, n° 296, mai.

Vienney C., 1994, *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, « Repères », 125 p.

Vienney C., 1980, *Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative*, Montréal, Desforges, Editions du jour.